

## **POLITIQUE CONCERNANT LE HARCÈLEMENT SEXUEL**

Le harcèlement sexuel est un comportement indésirable de nature sexuelle qui fait qu'une personne se sente offensée, humiliée et/ou intimidée. Un environnement hostile, intimidant ou humiliant est ainsi créé pour la victime.

Les harceleurs ou les victimes peuvent être de n'importe quel sexe. Le harceleur peut être n'importe qui: un superviseur, un collègue, un client, un enseignant, etc.

Le harcèlement sexuel peut impliquer un ou plusieurs incidents et actions. Le harcèlement peut être physique, verbal et/ou non verbal.

Un comportement fondé sur l'attraction réciproque, l'amitié et le respect mutuels n'est pas du harcèlement sexuel.

- La SAFACAM se conforme aux lois nationales et aux accords internationaux pertinents en matière de harcèlement sexuel. Le respect des lois, réglementations et accords applicables est assuré grâce à un système de veille réglementaire mis en place.
- La SAFACAM s'engage à fournir un environnement sûr et exempt de harcèlement sexuel à toutes les personnes travaillant sur la concession.
- La SAFACAM prend au sérieux les signalements de harcèlement sexuel et résout les différends de manière efficace, opportune et appropriée, en garantissant la confidentialité. Personne ne doit être victime de harcèlement sexuel.
- La SAFACAM s'engage à avoir une tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel, quelles que soient les circonstances ou le lieu.
- La SAFACAM s'engage à identifier, éviter et atténuer les risques associés au harcèlement sexuel dans le cadre de ses activités commerciales.

Toutes les parties ou personnes qui sont victimes ou témoins de harcèlement sexuel dans le cadre d'un grief ou d'une plainte sont encouragées à en faire part à l'enquêteur désigné de l'entreprise, soit directement, soit en composant le numéro de téléphone assigné. Si la victime souhaite déposer une plainte officielle, le mécanisme de plainte officielle sera utilisé pour régler la question.

Les accusations de harcèlement sexuel, lorsqu'elles sont fondées, donnent lieu à des mesures disciplinaires et peuvent également donner lieu à des poursuites judiciaires.

Les accusations fausses et malveillantes de harcèlement sexuel, lorsqu'elles sont avérées, donnent lieu à des mesures disciplinaires et peuvent entraîner des poursuites judiciaires.

Des mesures disciplinaires seront prises à l'encontre des employés de l'entreprise et/ou des tiers qui enfreindront délibérément la présente politique.

Dizangué, le 29 Janvier 2019  
Le Directeur Général,

**SAFA CAMEROUN  
DIRECTION GÉNÉRALE**

1959, Boulevard de la Liberté  
BP 100 Douala

Tél: 699 504 441 - 677 934 050

Email: [safacam@safacam.com](mailto:safacam@safacam.com)

RCCM : RC/EDA/195/B/79

N° Contr: M126200000967B

N° Statistique: 3784601K

Jean-François PAJOT

**DIZANGUE**

Tél. : 699 50 44 41 / 677 93 40 50

[safacam@safacam.com](mailto:safacam@safacam.com)

Tél. : 699 83 12 70

N° Contribuable M126200000967B

N° Statistique 3784601K